



# LA RECHERCHE DE FONCIER

Actualisation 2022



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

*Magistrature*  
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES TALENTS AGRICOLES



[po.chambre-agriculture.fr](http://po.chambre-agriculture.fr)

# LA RECHERCHE DE FONCIER

La recherche de foncier pour une installation peut se faire par différentes voies ; des outils ont été mis en place pour faciliter celle-ci.

## Le Répertoire Départemental à l'Installation (RDI)

Dans chaque Chambre d'Agriculture, le RDI recense des exploitations en recherche de repreneur ou d'associé. Il peut s'agir d'exploitations **à louer** ou **à vendre**.

Le conseiller du RDI **met en relation** « offreur » et « demandeur ». Le site national [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com) recense certaines exploitations inscrites au RDI.

Pour plus d'informations contactez Stéphane Africano au 04 68 35 87 82 ou par mail [s.africano@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:s.africano@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

## La SAFER

Les conseillers fonciers de la SAFER connaissent le territoire et ses acteurs locaux, ils peuvent aider les candidats à l'installation à trouver un bien à la vente qui corresponde à leur projet. Par ailleurs, une publicité de tous les biens mis à la vente par la SAFER est faite dans les mairies des communes concernées et dans la presse. Le site [www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com) recense les exploitations à la vente.

Un dispositif en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs a été mis en place par la SAFER :

- Bénéficiaires : les jeunes agriculteurs qui s'installent avec la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) par une attribution SAFER, qu'ils soient en installation individuelle ou en société ;
- Montant de l'aide : 2000€ pour les jeunes agriculteurs. 100% des frais notariés pris en charge, plafonné à 2000€ ;
- Conditions de versement :
  - o Obtention de la DJA ;
  - o Acte de rétrocession signée ;
  - o Inscription à la MSA effective.

Pour plus d'informations contactez la SAFER au 04 68 51 91 91 ou par mail [service-66@safer-occitanie.fr](mailto:service-66@safer-occitanie.fr)

## Terre de liens

L'association Terre de liens contribue à l'acquisition de **terres** par l'implication de citoyens. Elles sont ensuite **mises à disposition** de candidats à l'installation (<https://terredeliens.org/>).

Pour plus d'informations contactez Sébastien Moliner au 07 82 27 18 74 ou par mail [s.moliner@terredeliens.org](mailto:s.moliner@terredeliens.org)

## Fermes en vie (FEVE)

FEVE est une entreprise de l'économie sociale et solidaire créée en 2020 dont la mission est d'accompagner la transmission d'exploitations agricoles et leur reprise par des **collectifs d'agriculteurs** développant des projets contribuant à la **transition agro-écologique**. Pour cela, FEVE fait appel à des investisseurs extérieurs, ce qui permet l'acquisition de fermes qui sont ensuite proposées à plusieurs porteurs de projet ayant des projets complémentaires ([www.feve.co](http://www.feve.co)).

## La foncière agricole

Afin de favoriser le développement économique et l'aménagement harmonieux de l'Occitanie, une nouvelle structure régionale est au service des agriculteurs et des territoires depuis 2022 : la Foncière Agricole d'Occitanie.

Son principe est le suivant :

- la foncière acquiert tout ou partie de l'emprise qui vous est nécessaire ;
- elle finance le foncier par un mix de fonds propres et d'emprunt et le porte pour votre compte
- elle vous loue ce foncier, dont elle conserve la propriété pendant 4 à 9 ans
- en retour vous versez une redevance de bail SAFER et une redevance foncière pour les frais de portage
- au terme du portage, vous rachetez le foncier.

Pour plus d'informations contactez la Foncière Agricole Occitanie au 04 99 52 45 24 ou par mail [fonciere-agricole@arac-occitanie.fr](mailto:fonciere-agricole@arac-occitanie.fr)

**Notaires, agences immobilières, collectivités locales** sont aussi des sources d'information à ne pas négliger dans la recherche d'une exploitation tout comme la **presse agricole**, la presse locale ou spécialisée, et autres **sites internet de petites annonces**.

Enfin, le **bouche à oreille** peut être facilitant autant pour faire connaître l'existence d'un projet d'installation et la recherche de foncier que pour être informé de terres à reprendre ou d'exploitations en recherche de repreneur ou d'associé.